

REUNION DU 1^{er} FEVRIER 2011

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents: P.SODOYER. X.RATTE. M.BARBE. F.TURCIN. C.DESPLAT. M.BONNET. D.LOROT. O.SAVARY. L.NOLET. R.SEGAULT. T.CORBERON. C.FANTIN. JP.DURUP.

Absent excusé: B.DI BLAS (pouvoir D.LOROT).

Secrétaire de séance: C.FANTIN.

Une Minute de silence est faite en hommage à Gabriel MOINE.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

SALLE 1^{er} étage - 1 rue de Bourgogne

Le plaquiste a isolé les murs et fait la cloison de séparation. L'électricien et le chauffagiste sont intervenus. Il serait souhaitable que les travaux soient terminés pour la rentrée des vacances de février.

La carte scolaire qui, habituellement, est faite en mars ne sera connue qu'après les élections. Nous ignorons à ce jour si la classe sera maintenue à la rentrée de septembre.

P.L.U.

Notre document a été approuvé par le Préfet mais nous avons quelques modifications à faire, à savoir :

1) Le Plan de Prévention des Risques Naturels du Chablisien (PPRNC) a été approuvé le 22 octobre et il nous est demandé de prendre un arrêté afin de l'annexer au PLU.

2) Quelques erreurs ont été faites et il nous est demandé de modifier les pages concernées. Les plans seront modifiés gratuitement par le CDHU.

3) Le Conseil Général ne nous a pas envoyé ses observations dans les délais et il nous est demandé de procéder à une modification simplifiée du PLU (enquête pendant un mois en mairie avec publication dans un journal).

Les élus acceptent les modifications proposées et mandatent le maire pour faire la modification simplifiée et prendre les arrêtés utiles.

VOIRIE

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les communes doivent assurer la conservation et la surveillance des voies communales donc gérer toutes les demandes (échauffaudage, élagage, trottoirs, etc...).

La commission de la voirie propose que les passages busés soient au minimum de 4m et au maximum de 9m, en buses de diamètre 400 avec pose de tête de buse obligatoire de chaque côté. Au-delà de 15m un regard de visite est obligatoire.

Les élus adoptent, à l'unanimité, le règlement de la voirie départementale.

FOURRIERE

Le syndicat mixte de la fourrière animale du centre Yonne nous demande notre avis sur l'adhésion des communes de : Lainsecq et Escolives Saint Camille.

Les élus acceptent l'adhésion de ces deux communes.

INFORMATIONS DIVERSES

- Girod signalétique - la visite périodique a eu lieu le 1^{er} décembre et rien de particulier n'a été signalé.

- Mesures de vigilance - la Préfecture rappelle les procédures d'alerte en période hivernale.

Séance levée à 22h 25mn.